

## Compte-rendu du Conseil syndical

du 30 mars 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un le 30 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

### Présents : (33)

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (5) :** Régis DANGREMONT à Carine MÉNAGE, Catherine DONNÉ à Pierre OUVRARD, Jean-Pierre GUICHON à Patricia METERREAU, Jérôme PRÉMARTIN à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND à Monique TROTIN.

**Absent excusé (1) :** Guy LECLERC

**Absents (4) :** Françoise FARCY, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY, Aurore MORIN, Magali PICHON.

**Assistaient aussi à la réunion :** Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

## **Ordre du jour :**

<b>1</b>	<b>DELIBERATIONS</b>	<b>5</b>
1.1	Vote du Compte administratif	5
1.2	Vote du Compte de gestion	6
1.3	Affectations du résultat de l'exercice 2020	6
1.4	Participations des Communautés de communes pour l'année 2021	7
1.5	Convention 2021 entre le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL VLT	7
1.6	Budget 2021	8
1.7	Mise en place du RIFSEEP – modification dans la détermination des groupes de fonctions par filière – Cadre d'emploi des agents administratifs (cat. C)	10
1.8	Approbation du Règlement Intérieur- Version mars 2021	11
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>11</b>
2.1	Appel à manifestation d'intérêt "Mon village durable"	11
2.2	Point sur la campagne de communication "Illicov"	12
2.3	Calendrier des prochains Comités syndicaux et des bureaux	13
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>13</b>

Intervention à distance de Mme BAZUREAU – directrice de l’Etablissement public foncier local (EPFL) Mayenne-Sarthe (Cf. pièce annexe 1 – présentation de Mme BAZUREAU).

Suite à l’intervention de Mme BAZUREAU, Monsieur de SAGAZAN demande dans quelles mesures les intérêts de l’emprunt sont-ils supportés par les communes ?

Madame BAZUREAU répond : Taux négatif 0,50 auquel il faut ajouter la marge bancaire en fonction de la durée du crédit. Sur 3 ans le taux est correct mais au-delà il peut être plus cher même si négocié.

Monsieur BOUSSARD insiste sur la possibilité d’allonger la durée de portage par l’EPFL, qui est normalement entre 2 et 8 ans, pour donner de la souplesse.

L’EPFL n’est pas le pilote d’un projet.

Le travail de l’EPFL est la négociation bancaire et la renégociation si les opérations sont de plus courte durée et/ou que l’enveloppe n’est pas consommée. Il existe un "vide" sur la prise en charge des opérations de dépollution et de désamiantage. Néanmoins pendant la phase de portage par l’EPFL les travaux de démolition ou les études complémentaires peuvent être réalisés par la commune.

Madame LATOUCHE indique que l’EPFL peut être un partenaire des communes labellisées « Petites villes de demain ».

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme LATOUCHE.

Le procès- verbal de la réunion du Comité syndical du 16 février dernier est adopté à l’unanimité des présents ou représentés.

Madame Galiène COHU est désignée secrétaire de séance.

Mme LATOUCHE laisse la parole à M. JAUNAY– Président du Conseil de développement territorial (CdT) du PETR Pays Vallée du Loir. Ce dernier tient à informer l’assemblée de l’avancée de la mise en place du CdT dont la 1<sup>ère</sup> réunion en présentiel s’est tenue le 16 mars dernier.

Mme LATOUCHE informe l’assemblée du recrutement du second économiste des flux – M. Abdellatif OULED OMAR, dont l’arrivée au sein de la structure devrait être effective le 12 avril 2021. M. OULED OMAR est Marocain, aussi un certain nombre de démarches administratives sont en cours.

Mme LATOUCHE indique qu’une délibération supplémentaire, sur table, va être soumise à l’assemblée présente. Cette délibération concerne le RIFSEEP et plus particulièrement la filière administrative – cadre d’emploi des adjoints administratifs (catégorie C). En effet, très prochainement un nouvel agent va intégrer par voie de mutation, le poste de gestionnaire administratif et financier jusqu’alors uniquement ouvert au cadre d’emploi des rédacteurs – catégorie B. La personne recrutée étant de catégorie C, il est indispensable de créer un second groupe pour ce cadre d’emploi.

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical des 3 décisions de Bureau prises par délégation, lors de la séance du Bureau le 10 mars dernier :

⇒ "Animation du Plan climat air énergie territorial 2021" (fiche action n°6 "Elaborer et mettre en œuvre un Plan climat air énergie territorial" - stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020).

Le dossier couvre le temps de travail et les frais de structure liés au poste de chargé(e) de mission Energie-Climat (1 ETP).

Montant Leader sollicité : une subvention à hauteur de 35 643,02 €.

- ⇒ Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et culturelle par le Pays d'art et d'histoire Vallée du Loir pour la période 2021, en correspondance avec la fiche-action n°5 de la stratégie du GAL Vallée du Loir "Mettre en place un plan de développement numérique".  
Le dossier couvre 0,60 ETP pour les missions suivantes : animation, coordination, communication, suivi administratif du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine "A la poursuite du temps caché".  
Montant Leader sollicité : une subvention à hauteur de 28 303,03 €.
  
- ⇒ Décision d'accorder le reliquat de l'enveloppe CTR2020 (soit 371 000 €) initialement réservée au PETR/OTVL, pour soutenir financièrement un projet transversal et innovant en terme de développement touristique du territoire : la Maison des vins et du tourisme à La Chartre-s/le Loir (maîtrise d'ouvrage : la CC Loir Lucé Bercé).

# **1 DELIBERATIONS**

## **1.1 Vote du Compte administratif**

Réalisation de l'exercice 2020.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	1 148 470,09 €
Recettes :	955 135,93 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses :	61 354,26 €
Dépenses Reste à réaliser 2020	33 582,32 €
Recettes :	185 193,67 €

### **Fonctionnement**

Résultat de l'exercice	- 193 334,16 €
Résultat reporté	0 €
21 257,02 €	
Résultat de clôture	- 193 334,16 €

### **Investissement**

Résultat de l'exercice	123 839,41 €
Résultat reporté	-
Résultat de clôture	102 582,39 €

### **Délibération du Comité syndical :**

Madame la Présidente donne la parole à M. Hervé RONCIERE 1<sup>er</sup> Vice-président. Elle quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Hervé RONCIERE après avoir présenté le compte administratif, le soumet au vote.

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le compte administratif par 36 voix POUR.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

## **1.2 Vote du Compte de gestion**

Considérant que le Compte de gestion établi par M. le Trésorier de Château-du-Loir est conforme au Compte Administratif,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte administratif et du Compte de gestion du Trésorier.

### **Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et /ou représentés, approuve le Compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au Compte administratif et autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire.

## **1.3 Affectations du résultat de l'exercice 2020**

Le Comité Syndical, après entendu ce jour, le Compte administratif de l'exercice 2020, constate que ce dernier présente les résultats suivants :

Soit un déficit cumulé 2020 en section de fonctionnement de :	193 334.16 €
Soit un Excédent cumulé 2020 en section d'investissement de :	102 582,39 €
Soit des Restes à Réaliser de :	33 582.32 €

Statue et décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

1068 : Excédent capitalisé :	0.00 €
Report en fonctionnement D002 :	193 334.16 €
<b>TOTAL :</b>	<b>193 334.16 €</b>

#### **1.4 Participations des Communautés de communes pour l'année 2021**

La contribution au PETR Pays Vallée du Loir, pour l'année 2021 des Communautés de communes adhérentes reste fixée à 5,48 € par habitant (comme les années précédentes) sur la base de la population du recensement INSEE de décembre 2020.

Madame la Présidente sollicite le Comité syndical pour approuver le montant des participations des Communautés de communes sur la base suivante :

<b>Communauté de communes</b>	<b>Population 2021</b>	<b>PETR 5,48 €/habitant</b>
Sud Sarthe	22 938	125 700,24 €
Loir Lucé Bercé	23 861	130 758,28 €
Pays Fléchois	27 002	147 970,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 801</b>	<b>404 429,48 €</b>

source : INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) - Population municipale

Pour rappel : les participations sont appelées en avril, juin et septembre de l'année.

NB : le montant de ces mêmes participations était de :

En 2020 406 818,76 €

En 2019 409 854,68 €

En 2018 411 493,20 €

#### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le montant des participations versées par les Communautés de Communes pour l'année 2021.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

#### **1.5 Convention 2021 entre le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL VLT**

Madame la Présidente présente la convention 2021 entre le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL Vallée du Loir Tourisme (VLT) et sollicite l'autorisation du Comité syndical à signer la présente convention. (Cf pièce n°1).

#### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme la Présidente à signer la convention 2021 entre le Pays et la SPL VLT.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

## 1.6 Budget 2021

Cf. pièce annexe n°2 tableau des effectifs – année 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le tableau des effectifs du PETR Pays Vallée du Loir,

Madame la Présidente soumet le budget 2021.

Elle expose le contenu du budget en résumant les orientations générales et propose le vote du budget 2021 ci-dessous, par chapitres.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES en €	RECETTES en €
011 - Charges à caractère général	501 760,00	
012 - Charges de personnel	516 850,00	
014 - Atténuation de produits	98 000,00	
022 - Dépenses imprévues	37 605,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 443,45	
65 - Autres charges de gestion courante	30 200,00	
66 - Charges financières*	5 500,00	
67 - Charges exceptionnelles	300,00	
70 - Produits des services		45 176,00
73 - Impôts et taxes		60 000,00
74 - Dotations et participations		1 395 659,90
042 - Quote-part de subventions d'investissement		15 156,71
77 - Produits exceptionnels		0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 322 658,45</b>	<b>1 515 992,61</b>
<b>déficit de fonctionnement exercice 2020</b>	<b>193 334,16</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 515 992,61</b>	<b>1 515 992,61</b>

\* NB : une hausse des charges financières est proposée au budget 2021, une ligne de trésorerie supplémentaire (+ 120 000 €) ayant été négociée avec la banque du PETR (Crédit-mutuel à Laval). La ligne de trésorerie s'élève aujourd'hui à 370 000 €.



INVESTISSEMENT	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	R à R	Nouveau crédit	R à R	Nouveau crédit
020 - Dépenses imprévues		7 650,00		
Immobilisations incorporelles (CHAP 20)	15 816,00	40 084,00		
Immobilisations corporelles (CHAP 21)	17 766,32	28 333,68		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		102 582,39
Subvention d'équipement transférée au CR		15 156,71		
Dotations Réserves (CHAP 10)				7 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)				0,00
Subventions d'investissements (CHAP 13)				52 000,00
Amortissements (040)				132 443,45
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>33 582,32</i>	<i>91 224,39</i>		<i>294 025,84</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>124 806,71</b>		<b>294 025,84</b>
DELTA ENTRE DEPENSES ET RECETTES				+ 169 219,13

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément aux tableaux ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

### **1.7 Mise en place du RIFSEEP – modification dans la détermination des groupes de fonctions par filière – Cadre d’emploi des agents administratifs (cat. C)**

Du fait de l’ouverture du poste " gestionnaire administratif(ve) et financier(ère) " au cadre d’emploi " adjoint administratif " (en plus de celui de " rédacteur ") – Délibération prise le 16 février dernier, une modification dans la détermination des groupes de fonctions par filières et des montants maxima d’IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise) est nécessaire.

La modification concerne uniquement la filière administrative - cadre d’emploi des adjoints administratifs / catégorie C (arrêté d’application à la FPT du 18.12.2015) ; les autres cadres d’emplois de cette filière administrative ainsi que les filières culturelle et technique restent inchangés.

#### **A – FILIERE ADMINISTRATIVE**

*Cadre d’emploi des adjoints administratifs (catégorie C)*

*Arrêté d’application à la FPT du 18/12/2015*

GROUPE	Fonctions	Montants plafonds annuels retenus par la collectivité
Groupe 1	Assistant(e) administratif(ve)	3 800
Groupe 2	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère)	9 200*

\* Le montant plafond indiqué ici est identique à celui retenu pour le cadre d’emploi des rédacteurs / catégorie B – fonction : gestionnaire administratif(ve) et financier(ère).

Les montants annuels de référence de l’IFSE tels que définis par l’organe délibérant sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet.

Pour les agents à temps partiel, ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

Mme La Présidente soumet cette modification aux membres du Comité syndical présents et représentés.

#### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l’unanimité des membres présents ou représentés approuve la modification soumise par Mme la Présidente.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l’exécution de la présente délibération.

## **1.8 Approbation du Règlement Intérieur- Version mars 2021**

La loi d'orientation du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'élaboration d'un règlement intérieur.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres du Comité syndical, le projet de Règlement intérieur fourni en *pièce jointe n°3*.

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le Règlement Intérieur.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

## **2 INFORMATIONS**

### **2.1 Appel à manifestation d'intérêt "Mon village durable"**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le PETR souhaite renforcer son soutien auprès des collectivités et des acteurs du territoire dans la définition et la réalisation de leurs projets de transition écologique et énergétique.

Pour cela, le PETR va prochainement lancer un Appel à manifestation d'intérêt "Mon village durable". L'objectif de cet appel est de sélectionner et accompagner une collectivité pilote dans une démarche territoriale de transition écologique et énergétique. Il s'agira de faire émerger et mettre en œuvre un projet, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux. L'ambition est d'accompagner des démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques.

Devenir un "village durable" est bien plus qu'un objectif d'autonomie énergétique, c'est aussi :

- la mobilisation démocratique et citoyenne des acteurs autour d'un projet commun ;
- l'allègement de la facture énergétique des ménages, des entreprises, des exploitants agricoles et de la collectivité ;
- un générateur de développement économique local grâce à la stimulation de l'activité et de l'emploi à travers la rénovation du bâti, le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement des acteurs ;
- un regain d'attractivité grâce à une identité de territoire basée sur cet objectif revendiqué, offrant une perspective post-carbone.

Cette démarche initiée par le PETR Pays Vallée du Loir doit pouvoir :

- accompagner une commune en mouvement, inventive et dynamique ;
- appuyer une approche globale de dynamisation de village dans un esprit d'innovation et de créativité
- faire émerger un ou des projets à construire "pas à pas" sur la base des besoins et idées de la commune, dans un esprit ascendant et volontaire ;

- conduire une démarche d'expérimentation, avancer progressivement mais dans la durée, tester de nouvelles méthodes ;
- organiser la mobilisation citoyenne par des actions de communication et de sensibilisation ;
- participer à un réseau dynamique d'échanges des bonnes pratiques et d'expériences.

Sont donc attendues des dynamiques collectives, impulsées par des élus motivés, soutenus par des personnes engagées, pour entrer avec les habitants dans un processus de construction de l'avenir du village.

Cet Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) sera diffusé en premier lieu auprès des communes pour une durée de 3 semaines à compter du **lundi 5 avril 2021**, ce dans le but de recenser les collectivités intéressées par la démarche.

En second lieu, il sera diffusé dans la presse locale et via les outils de communication auprès du grand public (site internet, bulletins communaux etc.) **jusqu'au 17 mai 2021**. Pendant cette période, des animations pourront être organisées dans les communes intéressées afin de favoriser les échanges avec les habitants, associations et acteurs du territoire.

La commune lauréate bénéficiera d'un accompagnement de 18 mois par le PETR Pays Vallée du Loir, ainsi que par les partenaires du PCAET.

Amandine PERRIAUD ajoute en fin de séance que suite à la sollicitation du sous- préfet le PETR va réfléchir à l'élaboration d'un schéma directeur des projets d'énergies renouvelables, action du nouveau PCAET.

Ce schéma permettait à la fois de faire l'inventaire et la lecture des projets existants au regard des enjeux paysagers, environnementaux et patrimoniaux mais également de définir, en concertation avec les élus de chaque intercommunalité, un schéma de déploiement des projets au regard des objectifs fixés dans le PCAET.

## **2.2 Point sur la campagne de communication "Illicov"**

L'opération Illicov – construction de 4 lignes de co-voiturage au quotidien, a débuté par une campagne de communication envers les habitants depuis le début du mois de février.

Aujourd'hui, via les réseaux sociaux, des articles de presse écrite, des interviews radio, un kit de communication très largement diffusé et grâce à la pose de banderoles en des endroits clés, le long des axes routiers ciblés, il est demandé aux habitants/usagers de voter pour mettre en avant les arrêts, les points de départ et d'arrivée envisagés pour chaque ligne. **Illicov.fr/voter**

Au 30 mars 2021, les chiffres actualisés sont les suivants :

- **337 Recherches** : nombre de recherches effectuées sur [illicov.fr](http://illicov.fr)
- **167 Leads** : nombre d'emails renseignés après une recherche sur [illicov.fr](http://illicov.fr)
- **110 Contributeurs** : nombre de personnes inscrites à la co-construction ayant renseigné leurs habitudes de déplacement.
- **3621 Votants** : nombre de personnes ayant voté pour au moins un arrêt de départ et un arrêt d'arrivée.

Au regard du contexte sanitaire actuel, il est probable qu'il soit proposé une prolongation de cette 1<sup>ère</sup> phase de communication – un point avec nos partenaires (La Roue Verte) sur ce sujet doit être le 31 mars après-midi.

Prochaine étape : conception des lignes selon les vœux récoltés et ouverture aux conducteurs pour une durée d'un mois – phase test conducteur.

### **2.3 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des bureaux**

<i><b>Bureau</b></i>	<i><b>Comité syndical</b></i>
<b>Année 2021</b>	
Mercredi <b>21 avril 2021</b> à 14h30 à 17h00	
	Mardi <b>18 mai 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>09 juin 2021</b> à 14h30 à 17h00	Mardi <b>29 juin 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>08 septembre 2021</b> à 14h30 à 17h00	Mardi <b>21 septembre 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>03 novembre 2021</b> à 14h30 à 17h00	Mardi <b>23 novembre 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>01 décembre 2021</b> à 14h30 à 17h00	Mardi <b>07 décembre 2021</b> à 18h00

## **3 QUESTIONS DIVERSES**